

AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI
Index AI : MDE 30/18/95

DOCUMENT EXTERNE
Londres, septembre 1995

TUNISIE
Tourkia Hamadi – Prisonnière d'opinion

Tourkia Hamadi et ses deux filles de trois et six ans.

Tourkia Hamadi, arrêtée le 10 juillet 1995, purge actuellement une peine de six mois d'emprisonnement. Cette femme de vingt-neuf ans, mère de deux fillettes de trois et six ans, a comparu le 5 mai 1995 devant le tribunal de première instance pour avoir soutenu le parti islamiste interdit Ennahda et avoir aidé son mari à quitter la Tunisie. Sa peine a été confirmée le 10 juillet par la cour d'appel et elle a été immédiatement incarcérée. Amnesty International considère Tourkia Hamadi comme une prisonnière d'opinion, celle-ci n'ayant n'a pas usé de violence ni prôné son usage. L'Organisation réclame la remise en liberté immédiate et sans condition de cette femme détenue du seul fait de ses convictions.

Le mari de Tourkia Hamadi, sympathisant présumé d'Ennahda, était entré dans la clandestinité en 1991, au moment des arrestations massives de partisans de ce mouvement. Il a quitté la Tunisie en 1992 pour demander l'asile politique en France. Depuis cette date et plus particulièrement depuis octobre 1994, Tourkia Hamadi a été fréquemment arrêtée. Elle aurait été interrogée sur l'endroit où se trouve son mari et sur ses activités. Cette femme est détenue dans la prison de Tunis, au nord du pays, loin de sa famille, qui vit à Gabès, au sud de la Tunisie.

Fadel Bèda, le mari de Tourkia Hamadi, a été jugé par défaut au cours du même procès et condamné à trois ans d'emprisonnement pour des faits similaires.

Neuf autres personnes ont également été condamnées pour les mêmes motifs à l'issue de ce procès. Trois d'entre elles, les frères Omar, Ali et Hassan Dakhil, tous demandeurs d'asile en France, ont été jugés par défaut et condamnés à trois ans d'emprisonnement.

Parmi les six autres prévenus, arrêtés en octobre 1994, figuraient Mohamed el Idi el Gasri, le beau-frère de Tourkia Hamadi, et Ahmed Dakhil, un frère d'Omar, Ali et Hassan Dakhil. Ils ont été condamnés à des peines de trois et quatre ans d'emprisonnement. Abdelkader Bèda, un autre beau-frère de Tourkia Hamadi, a été libéré en juillet 1994 après avoir purgé une peine de deux ans d'emprisonnement pour appartenance à une organisation interdite, à savoir Ennahda. Condamné en outre à cinq ans de contrôle administratif, il doit se présenter quotidiennement, voire deux fois par jour, pour signer le registre dans deux postes de police de la région de Qbilli, où il réside.

Les cas semblables à celui de Tourkia Hamadi sont devenus de plus en plus fréquents en Tunisie ces dernières années. Plusieurs dizaines de femmes auraient été arrêtées depuis quelques mois et accusées d'appartenance à une organisation interdite (Ennahda), de participation à des réunions non autorisées et de soutien financier aux familles de détenus islamistes. Certaines d'entre elles ont été relâchées sans inculpation, mais d'autres ont été incarcérées. C'est notamment le cas d'Aïcha Dhaouadi, enseignante dans une école secondaire à Bizerte, dont le mari a quitté la Tunisie en 1992¹. Cette mère d'une fillette de quatre ans, arrêtée le 19 mai, purge actuellement une peine de neuf mois d'emprisonnement pour soutien à un parti politique interdit et collecte de dons.

Comme d'autres femmes dont le mari a fui la Tunisie, Tourkia Hamadi et Aïcha Dhaouadi se sont vu confisquer leur passeport. Elles sont dans l'impossibilité de quitter le pays avec leurs enfants pour rejoindre leur mari à l'étranger.

Le contexte

Au cours des trois dernières années, de très nombreuses femmes ont été incarcérées pour leur soutien présumé à des partis d'opposition interdits. Des centaines d'autres auraient été retenues aux fins d'interrogatoire et menacées de poursuites ; elles auraient aussi fait l'objet de mesures d'intimidation. La plupart ont été accusées de soutien à Ennahda, mais des sympathisantes présumées du Parti communiste des ouvriers tunisiens (PCOT) ont également été détenues et harcelées.

Bon nombre des femmes qui ont été emprisonnées ou détenues sont les épouses ou les parentes d'opposants islamistes incarcérés ou exilés et sont elles-mêmes soupçonnées de sympathies pour le mouvement islamiste. De très nombreuses femmes se sont plaintes d'avoir été maltraitées, soumises à des sévices sexuels et menacées de viol pendant les interrogatoires dans les commissariats de police et dans les locaux du ministère de l'Intérieur². Elles ont affirmé qu'elles étaient régulièrement arrêtées et interrogées sur l'endroit où se trouvaient leur mari ou leurs proches et sur les contacts qu'elles avaient avec eux. On leur aurait aussi demandé de divorcer d'avec leur mari et certaines auraient été menacées de poursuites pénales, voire de révocation pour celles qui travaillent dans le

¹ Cf. le rapport publié en juin 1995 par Amnesty International et intitulé Tunisie. Aïcha Dhaouadi – Prisonnière d'opinion (index AI : MDE 30/15/95).

² Cf. le rapport publié par Amnesty International en juin 1995 et intitulé Tunisie. Des femmes sont victimes de harcèlement, de torture et d'emprisonnement (index AI : MDE 30/02/95).

specteur public. Des femmes qui n'ont pas d'activité professionnelle ont déclaré avoir été interrogées à propos de leurs sources de revenus. Des hommes et des femmes dont les autorités savent ou soupçonnent qu'ils apportent un soutien financier, aussi minime soit-il, aux familles des militants islamistes emprisonnés ou exilés ont été arrêtés et incarcérés pour appartenance à une organisation interdite, participation à des réunions interdites et collecte de fonds sans autorisation.

Les femmes qui portent le foulard sont considérées par le gouvernement comme des sympathisantes du groupe islamiste interdit. Les autorités n'ont cessé au cours de l'année écoulée d'accroître les pressions sur ces femmes, en les menaçant de poursuites et d'incarcération pour qu'elles renoncent à leur foulard. La plupart ont cédé pour échapper aux poursuites. Par ailleurs, les épouses des prisonniers islamistes ne peuvent rendre visite à leur mari si elles portent le foulard⁵.

La récurrence des violations des droits fondamentaux des femmes en Tunisie s'inscrit dans le cadre de l'extension de la répression politique qui se manifeste depuis cinq ans. À la fin de 1990, les autorités ont lancé un vaste mouvement de répression à l'encontre de l'opposition islamiste qui a entraîné l'arrestation suivie de l'incarcération de milliers de militants et de sympathisants avérés ou présumés d'Ennahda. Depuis lors, la répression a continué à s'étendre, touchant désormais des opposants et des détracteurs du gouvernement, hommes ou femmes, de toutes tendances politiques, mais plus particulièrement les partisans et les sympathisants du POCT.

Les épouses des opposants islamistes qui ont fui la Tunisie se voient confisquer leur passeport et ne peuvent de ce fait quitter le pays. La confiscation des passeports des opposants et des détracteurs du gouvernement de toutes tendances politiques est une pratique courante en Tunisie⁶.

. Une loi connue sous le nom de circulaire 108, promulguée en 1987 sous le gouvernement de l'ancien président Habib Bourguiba par le Premier ministre Mohamed Mzali, interdisait le port de la tenue vestimentaire islamique aux fonctionnaires et aux étudiantes. De manière générale, cette loi ne semble pas avoir été appliquée jusqu'au début des années 90.

. Radhia Nasraoui, avocate de renom spécialisée dans la défense des droits de l'homme, dont le mari, figure éminente du POCT, purge actuellement une peine de huit ans et sept mois d'emprisonnement comme prisonnier d'opinion, s'est vu confisquer son passeport en novembre 1994 et n'a pu en obtenir la restitution jusqu'ici.

Des individus ou des groupes de personnes qui ont voulu protester contre les restrictions croissantes de la liberté d'expression et d'association ont été menacés de poursuites s'ils ne revenaient pas sur leurs déclarations. Bien que les autorités tunisiennes ne cessent de répéter qu'elles respectent et défendent les droits fondamentaux, et en particulier les droits des femmes, les femmes qui ont tenté de critiquer le gouvernement ont été l'objet de menaces et de harcèlement.

Un groupe de femmes qui avaient signé une pétition en faveur du respect de la liberté d'expression, texte qui avait été publié dans la presse étrangère, ont été convoquées par la police aux fins d'interrogatoire et sommées de nier officiellement qu'elles avaient signé cette pétition. Certaines d'entre elles auraient été menacées de poursuites ou de perte de leur emploi. La plupart des femmes ont refusé de céder, mais certaines ont accepté de déclarer qu'elles avaient cru, en signant la pétition, que ce document ne serait pas utilisé à l'extérieur de la Tunisie ou contre leur pays.

En mars 1995, les autorités ont empêché la section tunisienne d'Amnesty International de tenir une réunion publique à l'occasion de la Journée internationale de la femme, au cours de laquelle une avocate, membre de l'Association tunisienne des femmes démocrates, devait prendre la parole. En avril 1995, cette association a adressé une lettre confidentielle au ministre tunisien de la Justice pour l'exhorter à veiller à l'application juste et équitable de la loi. L'avocate qui avait signé la lettre au nom de l'association a ensuite été convoquée à plusieurs reprises par un magistrat aux fins d'interrogatoire et a été accusée de diffamation envers les autorités. L'Organisation ignore si des poursuites seront engagées à l'encontre de cette femme, l'affaire n'ayant apparemment pas été officiellement classée.

Les dix-huit mois écoulés ont été marqués par des limitations croissantes de la liberté d'expression. Les mesures prises avant l'élection présidentielle de mars 1994 ont entraîné de nouveaux cas de détention et d'emprisonnement arbitraire. Des restrictions sans précédent ont été imposées aux médias et les journaux étrangers les plus lus en Tunisie (Le Monde, Libération, Le Monde diplomatique, The Guardian, al Hayat) ont été interdits, certains pendant plus d'un an, après avoir publié des articles critiques à l'égard du gouvernement tunisien. Des journalistes étrangers ont été expulsés du pays ou s'en sont vu interdire l'entrée. Des journalistes tunisiens, qui avaient rédigé des articles publiés dans la presse étrangère et considérés comme critiques à l'égard du gouvernement tunisien, ont fait l'objet de harcèlement ; l'un d'entre eux a été licencié. En 1994, d'autres observateurs étrangers, dont un représentant d'Amnesty International et un avocat de Reporters sans frontières, ont été expulsés de Tunisie ou empêchés de se rendre dans le pays.

Écrivez des lettres aux autorités tunisiennes indiquées ci-après pour leur demander la libération immédiate et sans condition de Tourkia Hamadi.

À qui adresser vos appels :

o Monsieur Sadok Chaâbanç

[Formule d'appel : Monsieur le ministre]

Ministre de la Justice

Ministère de la Justice

Boulevard Bab Benat

Tunis

Tunisie

Télécopie : 216 1 568 106

Télex : 13000 maet tn (via ministère de l'Intérieur)

Télégramme : Ministre de la Justice Chaâbanç, Tunis, Tunisie

o Monsieur Habib Ben Yahia

[Formule d'appel : Monsieur le ministre]

Ministre des Affaires étrangères

Place du Gouvernement

Tunis

Tunisie

Télécopie : 216 1 791 005

Télex : 14470 mafta tn ; 14471 mafta tn ; 14472 mafta tn

Télégramme : Ministre des Affaires étrangères Ben Yahia, Tunis, Tunisie

o Monsieur Mohamed Jegham

[Formule d'appel : Monsieur le ministre]

Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur

Avenue Habib Bourguiba

Tunis

Tunisie

Télécopie : 216 1 340 888

Télex : 13662 sdap tn

Télégramme : Ministre de l'Intérieur, Tunis, Tunisie

Envoyez une copie de vos lettres à :

o Monsieur Rachid Driss

Président du Comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales

85, avenue de la Liberté

Tunis

Tunisie

Télécopie : 216 1 796 593 ou 216 1 270 646

o Maître Taoufik Bouderbala

Président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH)

21, rue Imam el Bakri

1002 Tunis Belvédère

Tunis

Télécopie : 216 1 801 599

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Tunisia: Tourkia Hamadi - Prisoner of Conscience. Seul la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAL - octobre 1995.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :